

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD

LE 30 JUIN 2022



RÉSUMÉ

La gravité et la fréquence des catastrophes et des urgences liées aux changements climatiques vont en augmentant partout au Canada. Les populations autochtones sont les plus exposées aux conséquences des changements climatiques, mais elles sont les moins bien dotées en ressources pour s'y adapter et pour en atténuer les répercussions. Plus particulièrement, les communautés du Nord constatent des changements importants dans leur environnement. Malgré les répercussions disproportionnées des phénomènes dus aux changements climatiques qu'elles subissent, les populations autochtones sont à l'avant-garde des efforts visant l'atténuation des risques, les interventions et les solutions communautaires. Il faut prendre des mesures dans toutes les sphères de la société pour appuyer de façon proactive les communautés autochtones dans leurs efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, et dans leurs efforts pour se préparer et pour réagir aux catastrophes et aux urgences liées à ces changements.

À la suite des préjudices historiques et courants de la colonisation, beaucoup de communautés autochtones vivent dans la pauvreté et sont aux prises avec des déficits d'infrastructure. Elles doivent composer avec un financement insuffisant des services et elles sont moins en mesure d'intervenir et de se rétablir à la suite de catastrophes. Les conséquences directes et indirectes des changements climatiques sur la santé des Autochtones sont interreliées, et elles font souvent aggraver les inégalités existantes, notamment en ce qui a trait à la sécurité et la salubrité des aliments et de l'eau, à l'infrastructure, à la sécurité personnelle, aux moyens de subsistance, à la santé mentale, au bien-être et à l'identité¹. Dans bien des cas, les catastrophes et les urgences liées aux changements climatiques se recoupent avec d'autres crises, ce qui se répercute sur la santé, les moyens de subsistance, la sécurité, ainsi que le bien-être culturel et spirituel des Autochtones.

Alors que la sécurité des communautés autochtones et du Nord est menacée par des événements climatiques catastrophiques, la Croix-Rouge canadienne est d'avis qu'**il faut élargir notre vision de la sécurité pour y inclure les urgences et les crises de nature sociale**. Une urgence sociale est un événement ou une situation qui dépasse les ressources et les capacités de la communauté et qui exige une intervention immédiate ainsi que le soutien d'organismes ou de fournisseurs de services externes. Par exemple, plusieurs suicides commis au sein d'une même communauté peuvent constituer une urgence sociale.

Élargir la portée de la notion de sécurité pour y inclure les urgences sociales permettra à la Croix-Rouge de collaborer avec les communautés autochtones pour s'attaquer à ces problèmes en faisant fond sur les outils, les ressources et les systèmes d'intervention et de rétablissement existants. La sécurité culturelle permet d'éviter que les communautés ne subissent de préjudices. Cette approche holistique face aux programmes et aux services permet à la Croix-Rouge de tenir compte des pratiques et des connaissances traditionnelles dans les interventions et les activités de préparation et d'atténuation du risque, et à concevoir ces activités dans une optique autochtone. Il faudra pour cela s'attaquer à la fois à l'augmentation et la gravité des catastrophes liées aux changements climatiques et aux urgences sociales.

La Croix-Rouge estime qu'il faut faire plus pour collaborer avec les communautés autochtones et du Nord qui s'efforcent de réduire les risques et de se préparer à intervenir en cas de catastrophes liées aux changements climatiques et en cas d'urgences sociales. La Croix-Rouge recommande au gouvernement du Canada de prendre les mesures suivantes :

¹ Santé Canada, « La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement, Chapitre 2 : Changements climatiques et santé des Autochtones du Canada », 2022, <https://changingclimate.ca/site/assets/uploads/sites/5/2022/02/CCHA-FULL-REPORT-FR.pdf>.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD

LE 30 JUIN 2022



1. intégrer la sécurité culturelle dans la conception et l'exécution de chaque programme, politique et plan stratégique;
2. mieux soutenir les dirigeants autochtones dans la préparation et dans l'atténuation des risques, notamment les mesures visant l'adaptation et l'intervention en cas de catastrophes liées aux changements climatiques et en cas d'urgences sociales;
3. investir dans des programmes virtuels et dans l'amélioration de l'infrastructure numérique dans les communautés autochtones et du Nord.

CONTEXTE

La collaboration de la Croix-Rouge canadienne avec des communautés autochtones

La Croix-Rouge est résolue à ce que son travail soit guidé par la réconciliation. En moyenne, l'organisme entretient chaque année plus de 500 relations avec des communautés autochtones partout au pays, notamment dans le Nord canadien. L'organisme établit des partenariats avec des communautés autochtones dans le cadre de programmes visant différents domaines, comme la gestion des catastrophes, la santé et le bien-être communautaires, ainsi que la prévention, la sécurité et la protection du bien-être communautaire.

La Croix-Rouge offre un soutien d'urgence et un soutien complémentaire aux communautés autochtones qui en font la demande. Il peut s'agir de mesures d'évacuation, de services d'enregistrement, de services sociaux d'urgence comme l'hébergement, la nourriture et les besoins essentiels, ainsi que de sommes d'argent ou de la distribution d'autres articles de secours. En 2021, la Croix-Rouge a soutenu huit interventions de secours-incendie, surtout dans des communautés autochtones de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. Dans le cadre de ces interventions, la Croix-Rouge a enregistré plus de 10 300 personnes venant de 3 400 foyers autochtones. En ce moment, la Croix-Rouge soutient la Première Nation de Peguis, au Manitoba, où des inondations de surface ont contraint 1 870 résidents à évacuer leur demeure.

La Croix-Rouge joue un rôle actif auprès des communautés autochtones dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Avec l'appui de Services aux Autochtones Canada, l'organisme a créé le **Bureau d'aide pour les dirigeants autochtones**, constitué d'employés dont 80 % s'identifient comme Autochtones et qui offrent des services dans huit langues autochtones. Le bureau d'aide a été conçu pour répondre aux différents besoins des communautés et des dirigeants autochtones pendant la pandémie, par l'intermédiaire du centre des opérations virtuelles et de la boîte à outils en ligne de la Croix-Rouge. Depuis mars 2020, le bureau a offert un soutien virtuel à 699 dirigeants autochtones, et les équipes d'intervention d'urgence de la Croix-Rouge sont intervenues 53 fois pour mener à bien des campagnes de vaccination, aider dans des établissements de soins de longue durée, et améliorer les mesures de prévention et de contrôle des infections pour réduire et contenir des éclosions. Des équipes d'intervention d'urgence se sont aussi rendues dans des communautés pour les soutenir et pour stabiliser la situation lors d'événements de crise, comme des séries de suicides. Ces interventions ont permis d'améliorer la qualité et la pertinence de la prestation de services et de programmes sûrs au plan culturel qui visent à soutenir la résilience des populations autochtones du Canada. Le bureau d'aide est un atout virtuel essentiel pour le travail d'intervention d'urgence de la Croix-Rouge dans les communautés autochtones, et vise à mieux comprendre les pratiques, les ressources et les renseignements relatifs à la santé et au bien-être dont se servent les communautés autochtones. Il aide les communautés à tirer parti de ces éléments lors du cheminement vers la santé et le bien-être.

La Croix-Rouge soutient aussi d'autres programmes et services destinés aux communautés autochtones, notamment des cours de premiers soins psychologiques et des programmes de prévention de la violence.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD

LE 30 JUIN 2022



Dans les cours de premiers soins psychologiques, offerts en ligne, nos intervenants enseignent des stratégies de prévention et de gestion du stress causé par des traumatismes. De mars 2020 à octobre 2021, la Croix-Rouge a dispensé 50 cours de premiers soins psychologiques pertinents et sûrs au plan culturel à des participants autochtones, métis et inuits, qui ont étudié des sujets et des stratégies liés à la gestion de l'épuisement dû à la COVID, à la prise en charge de soi, à la sensibilisation au suicide et au bien-être communautaire. Ce genre de formation sur le terrain n'est possible que lorsqu'il existe de bons liens et une allégeance entre l'équipe d'intervention et la communauté. Dans la région de Kitikmeot, au Nunavut, l'équipe d'intervention en situation d'urgence sociale a offert un soutien et du coaching virtuels pour accompagner des personnes en deuil et qui vivaient du stress. Les services de soutien virtuels s'avèrent des outils importants pour la Croix-Rouge pour lui permettre de nouer et d'approfondir ses relations avec les communautés autochtones et du Nord.

Leçons tirées des situations d'urgence récentes

La Croix-Rouge a relevé les leçons clés suivantes de son expérience de collaboration avec les collectivités autochtones pour réagir aux catastrophes et aux urgences et pour offrir des mesures d'atténuation et de prévention des risques :

1. **La sécurité culturelle est essentielle** : Toutes les mesures de prévention, d'intervention et d'atténuation des risques doivent être prises de façon culturellement sécuritaire. À cette fin, et pour assurer que les communautés visées ne subissent aucun préjudice, il faut adopter une approche holistique dans les programmes et les services, une approche qui porte une attention spéciale au bien-être physique, culturel, spirituel, émotionnel et social, et qui tient compte du savoir traditionnel et des données issues de la recherche, et ce, de façon respectueuse. La sécurité culturelle reconnaît aussi le droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination, car ce sont elles qui peuvent le mieux identifier ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité, la protection et la préservation de leurs pratiques culturelles. Dans toutes ses opérations, la Croix-Rouge souhaite prioriser la sécurité culturelle, durant toutes les phases de l'offre de services.
2. **L'importance de soutenir les dirigeants autochtones dans l'amélioration de la capacité de préparation** : Dans le cadre de son mandat, la Croix-Rouge doit notamment soutenir les dirigeants autochtones pour qu'ils puissent réagir en cas de catastrophe et réduire les risques en développant des capacités locales de préparation aux situations d'urgence, d'une façon culturellement sécuritaire. Nous avons constaté que les répondants doivent être représentatifs des communautés qu'ils servent et qu'ils soutiennent, ce qui explique notamment le succès du bureau d'aide. Selon notre expérience, une collaboration étroite avec des dirigeants autochtones pour cibler les interventions dans les communautés, accompagnée d'une participation significative des capacités culturelles, est la clé du succès.
3. **L'infrastructure numérique est indispensable aux activités d'intervention et de préparation** : Dans un monde de plus en plus numérique, les soutiens virtuels sont essentiels aux activités de prévention, d'intervention et de réduction des risques dans les communautés autochtones et du Nord. On peut le constater dans les mesures d'intervention visant à empêcher la propagation de la COVID-19, comme les mesures de soutien à la prévention et au contrôle de l'épidémie de la Croix-Rouge, qui a offert des consultations virtuelles et a fourni des conseils lors de séances virtuelles de questions et de réponses. Les interventions en cas d'urgences sociales ont aussi profité de soutien au moyen de cours virtuels de premiers secours psychologiques. Afin d'élaborer et d'accroître des mesures efficaces de prévention, d'atténuation des risques et d'intervention, un soutien virtuel de qualité est de mise.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD

LE 30 JUIN 2022



RECOMMANDATIONS

La Croix-Rouge canadienne recommande les mesures suivantes pour assurer que les communautés autochtones et du Nord pourront mieux planifier et préparer les interventions lors des catastrophes et des urgences liées aux changements climatiques, dont la gravité et la fréquence ne font qu'augmenter :

1. **Le gouvernement du Canada devrait s'assurer d'intégrer la sécurité culturelle dans la conception et l'exécution de chaque programme, politique et plan stratégique.** À cette fin, il faudra faire une place aux visions du monde autochtones et aux pratiques traditionnelles, qui guident les communautés autochtones depuis des temps immémoriaux, et bien comprendre les préjudices historiques et les impacts des traumatismes vécus. Il faudra aussi reconnaître le droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination, car ce sont eux qui peuvent le mieux identifier ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité, la protection et la préservation de leurs pratiques culturelles.
2. **Le gouvernement du Canada devrait mieux soutenir les dirigeants autochtones dans la préparation et dans l'atténuation des risques, notamment en ce qui a trait aux mesures visant l'adaptation et l'intervention en cas de catastrophes liées aux changements climatiques et en cas d'urgences sociales.** Cela peut se faire en développant des capacités locales de préparation aux situations d'urgence, en soutenant l'éducation préventive et en investissant dans l'innovation, la recherche et le développement autochtones en matière d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe.
3. **Le gouvernement du Canada devrait investir dans des programmes virtuels et dans l'amélioration de l'infrastructure numérique dans les communautés autochtones et du Nord.** Cela permettra d'assurer que les organismes humanitaires, comme la Croix-Rouge canadienne, puissent offrir virtuellement des services essentiels de prévention, d'atténuation des risques et d'intervention. Les contraintes de l'infrastructure numérique limitent la connectivité des communautés. De plus, ces contraintes ont des répercussions sur la capacité d'intervention en cas d'urgence et sur la capacité d'appuyer virtuellement les mesures de prévention des catastrophes, des crises et des urgences. Les outils virtuels constituent une composante importante des mesures de gestion des urgences.